

**ELECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DE LABORATOIRE**  
**RENOUVELLEMENT DU COLLEGE DES DOCTORANTS**  
**(Scrutin plurinominal à deux tours)**

Texte de base: décision du directeur général du CNRS n° 920368SOSI du 28 octobre 1992  
modifié

Vu la réunion de l'AG des personnels le 5 avril 2016

Vu le règlement intérieur du Laboratoire d'Économie de Dijon fixant les règles relatives à la  
composition et au fonctionnement du Conseil de laboratoire

Il est procédé à des élections des représentants des doctorants du Conseil du LEDi

le **mercredi 25 mai 2016** pour le premier tour

et

le **mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016** pour le 2<sup>ème</sup> tour.

La commission électorale a défini le règlement de consultation ainsi que le calendrier des  
opérations électorales.

# CALENDRIER ELECTORAL

<p><b>1. Etablissement et communication de la liste électorale provisoire :</b> Affichage, message envoyé sous forme électronique et publicité sur le site internet du LEDi (<a href="http://ledi.u-bourgogne.fr">ledi.u-bourgogne.fr</a>) du règlement de consultation, du calendrier et de la liste électorale provisoire à tous les doctorants du laboratoire pour information</p>	<p><b>Au plus tard le lundi 25 avril 2016</b></p>
<p><b>2. Réclamations concernant l'inscription sur la liste électorale :</b> Réception des réclamations éventuelles des doctorants (ajout ou suppression) à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:secretariat.ledi@u-bourgogne.fr">secretariat.ledi@u-bourgogne.fr</a></p>	<p><b>Du lundi 25 avril 2016 au lundi 2 mai 2016 inclus</b></p>
<p><b>3. Ouverture de la campagne électorale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de la commission électorale pour examen des réclamations éventuelles relatives à la liste électorale provisoire</li> <li>- Etablissement de la liste électorale définitive</li> <li>- Convocation du corps électoral par affichage, message envoyé sous forme électronique et publicité sur le site internet du LEDi. La convocation informe les électeurs de la liste électorale définitive, des dates, lieux et horaires de vote, ainsi que des conditions pour se porter candidat</li> <li>- Appel à candidatures à l'attention de la Directrice par intérim, Mme Catherine Baumont</li> </ul>	<p><b>Mercredi 4 mai 2016 A 17h00</b></p>
<p><b>4. Dépôt des candidatures :</b> Période permettant aux électeurs de proposer leur candidature en qualité de membre élu du conseil de laboratoire Le dépôt des candidatures s'effectue sur le formulaire destiné à cet effet, disponible sur le site internet du LEDi. Chaque candidat se présente avec un suppléant. Le formulaire devra comporter les mentions nom et prénom du titulaire ainsi que du suppléant, et devra être signé par chacun d'entre eux. Les candidatures doivent être transmises par message électronique à l'adresse <a href="mailto:secretariat.ledi@u-bourgogne.fr">secretariat.ledi@u-bourgogne.fr</a> ou par LRAR ou déposées au secrétariat du laboratoire.</p>	<p><b>Du mercredi 4 mai 2016 au mardi 17 mai 2016</b></p>
<p><b>5. Réunion de la commission électorale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la recevabilité des candidatures et validation</li> <li>- Etablissement de la liste des candidats par ordre alphabétique (titulaires et suppléants)</li> </ul>	<p><b>Mercredi 18 mai 2016 (après-midi)</b></p>
<p><b>6. Publication de la liste des candidatures et éventuelles profession de foi</b> par voie d'affichage, de publicité sur le site web du LEDi, et envoi d'un courriel individuel aux électeurs les informant de la publication sur le site internet du laboratoire.</p>	<p><b>Au plus tard le jeudi 19 mai 2016</b></p>
<p><b>7. SCRUTIN pour le collège des doctorants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vote au secrétariat du LEDi, bureau 530 du PEG, de 9h00 à 16h00</li> <li>- Dépouillement par les membres de la commission électorale et proclamation des résultats (les électeurs sont invités, s'ils le souhaitent, à participer au</li> </ul>	<p><b>Mercredi 25 mai 2016</b></p>

dépouillement) - Rédaction du PV signé des membres de la commission électorale - Le cas échéant, demande par écrit aux candidats n'ayant pas obtenu la majorité absolue au 1 <sup>er</sup> tour s'ils se maintiennent au 2 <sup>ème</sup> tour	
<b>8. Affichage des résultats</b> sur le tableau d'affichage au 5 <sup>ème</sup> étage du PEG, sur celui des affaires générales de l'UFR Droit, Sciences Economique et Politique, et sur le site web du LEDi	<b>Au plus tard le jeudi 26 mai 2016</b>
<b>En cas de 2<sup>nd</sup> tour :</b>	
<b>9. Réunion de la commission électorale</b> - Vérification de la recevabilité des candidatures et validation - Etablissement de la liste des candidats par ordre alphabétique (titulaires et suppléants) - Affichage, publicité sur le site web du LEDi, et envoi d'un courriel individuel aux électeurs les informant de la publication sur le site internet du laboratoire de la liste des candidats au 2 <sup>nd</sup> tour. Cet envoi vaut convocation du corps électoral.	<b>Jeudi 26 mai 2016</b>
<b>10. SCRUTIN du 2<sup>ème</sup> tour pour le collège des doctorants :</b> - Vote au secrétariat du LEDi, bureau 530 du PEG, de 9h00 à 16h00. - Dépouillement par les membres de la commission électorale et proclamation des résultats (les électeurs sont invités, s'ils le souhaitent, à participer au dépouillement) - Rédaction du PV signé des membres de la commission électorale	<b>Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016</b>
<b>11. Affichage des résultats</b> sur le tableau d'affichage au 5 <sup>ème</sup> étage du PEG, sur celui des affaires générales de l'UFR Droit, Sciences Economique et Politique, et sur le site web du LEDi La composition actualisée du Conseil de laboratoire, signée par la Directrice par intérim du LEDi, sera affiché dans les jours qui suivent.	<b>Au plus tard le jeudi 2 juin 2016</b>
<b><i>Délai de recours auprès du secrétariat du laboratoire qui en informe la commission électorale dans les 3 jours suivant la proclamation des résultats.</i></b>	